



Avignon, le 15 septembre 2014

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs  
les chefs d'établissement du second degré

Pôle des élèves et  
des établissements

Bureau des élèves

Référence  
2014

Dossier suivi par

Estelle Cappello

Téléphone

04 90 27 76 91

Fax

04 90 27 76 79

Mél.

estelle.cappello

@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers  
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :

8h30 – 12h

13h30 – 16h30

Accès personnes à

mobilité réduite :

26 rue Notre Dame

des 7 douleurs

**Objet** : élections des représentants des parents d'élèves, des personnels et des élèves aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ)  
Année scolaire 2014-2015

**Références** : décret n° 2006-935 du 28 juillet 2006  
décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié (BOEN n° 29 du 22 juillet 2004)  
circulaire n° 2006-137 du 25 août 2006  
circulaire du 30 août 1985 modifiée  
note de service ministérielle n° 2014-076 du 11 juin 2014 (BOEN n° 24 du 12 juin 2014)

Il convient, comme chaque année, de procéder au renouvellement des conseils d'administration des EPLÉ. Les textes susvisés donnent toutes les précisions utiles relatives à l'organisation et au déroulement des différents scrutins.

## 1 - ORGANISATION DES SCRUTINS

### 1.1 - Dates

Afin d'harmoniser les opérations électorales avec celles du 1er degré et de donner aux élections des représentants des parents d'élèves tout le retentissement mérité, Monsieur le ministre de l'Éducation Nationale demande d'organiser les scrutins **le vendredi 10 octobre 2014 ou le samedi 11 octobre 2014**. Le respect de ces dates est impératif.

## 1.2 - Listes électorales, candidatures



### 1.2.1 - Dépôt des candidatures

Pour tous les collèges électoraux, les déclarations de candidature signées par les candidats doivent être remises dix jours francs avant l'ouverture du scrutin. En conséquence, lorsque les élections sont prévues pour le vendredi 10 octobre, la date limite de dépôt des déclarations de candidature est fixée au lundi 29 septembre à minuit. Cette date est portée au mardi 30 septembre à minuit lorsque le scrutin a lieu le samedi 11 octobre.

2/4

### 1.2.2 - Personnels

Situations administratives particulières :

- personnels en congé de maladie ou de maternité : ils sont électeurs et éligibles.
- personnel en congé de longue maladie ou de longue durée : ils ne sont ni électeurs, ni éligibles.
- personnels non titulaires (assistants d'éducation et contrats aidés) : ils sont électeurs s'ils sont affectés dans l'établissement pour une durée d'au moins 150 heures annuelles. Ils ne sont éligibles que s'ils sont affectés dans l'établissement pour la durée de l'année scolaire.
- assistants d'éducation : ils sont rattachés au collège électoral des personnels d'enseignement et d'éducation.
- personnels titulaires remplaçants : ils sont électeurs dans l'établissement où ils exercent au moment du vote s'ils y sont affectés pour une durée de plus de 30 jours. Ils sont éligibles dans l'établissement où ils sont affectés pour la durée de l'année scolaire.
- personnels titulaires exerçant dans plusieurs établissements : ils sont électeurs dans l'établissement où ils effectuent la plus grande partie de leur service ; si la durée de leur service est répartie également entre deux établissements, ils sont électeurs dans l'établissement de leur choix. Ils sont éligibles dans les mêmes conditions.

### 1.2.3 - Parents d'élèves

Chaque parent est électeur et éligible conformément au décret et aux circulaires du 17 juillet 2004 qui modifient les élections des parents d'élèves et élèves dans les EPLE.

Le scrutin ne doit pas se résumer à un vote par correspondance ; la mise en place d'un bureau de vote est expressément prévue par les textes.

Toutefois, le vote par correspondance est admis et recevable jusqu'à la clôture du scrutin : au delà, il est déclaré "nul".

Les plis peuvent être acheminés soit par voie postale, soit par l'intermédiaire des élèves : l'enveloppe à l'adresse de l'établissement, contenant elle-même l'enveloppe du bulletin de vote, doit comporter, au verso, l'identification et la signature de l'électeur.

Cette année encore il est recommandé de fournir des enveloppes pré-affranchies aux électeurs pour l'acheminement de leur vote. Il ne s'agit aucunement d'une remise en cause du mode d'organisation mis en place jusqu'à présent ni d'une mesure d'ordre général. Il s'agit, en vertu du principe de gratuité, de répondre favorablement aux électeurs qui souhaiteraient disposer d'enveloppes pré affranchies pour exercer leur droit de vote. En tout état de cause, il est admis que le vote puisse être acheminé par l'élève dans le respect de la procédure définie dans les modalités du vote par correspondance.

Les parents d'élèves non constitués en association peuvent présenter des listes de candidats. Elles prendront alors le nom du premier candidat de la liste.

Les parents d'élèves de lycée scolarisés en classe post-baccalauréat sont électeurs et éligibles.



Les associations déclarées peuvent également présenter des candidats, qu'elles soient ou non habilitées.

Tant pour les personnels que pour les parents d'élèves, le nombre de candidats ne peut être inférieur à deux. Les listes peuvent comporter au plus un nombre de noms égal au double du nombre de sièges à pourvoir.

3/4

#### **1.2.4 - Absence de candidature**

Lorsque, faute de candidats, le scrutin n'a pu être organisé, il convient de :

- rédiger le procès-verbal renseigné pour le nombre d'inscrits et de sièges à pourvoir, et en adresser une copie à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).
- établir un certificat de carence relatif au collège électoral concerné,
- faire état lors de la première réunion du nouveau conseil d'administration, de cette carence qui doit conduire à une réduction du quorum nécessaire. Cette situation sera dûment consignée au procès-verbal de la première réunion.

#### **1.2.5 - Sièges vacants**

Si une liste a droit à un nombre de sièges supérieur au nombre de candidats qu'elle a présentés, les sièges demeurés vacants sont pourvus par des élections intervenant dans les mêmes conditions et n'excédant pas 15 jours.

## **2 - INFORMATION DES FAMILLES**

Les familles doivent être renseignées sur les différentes instances où siègent les parents (conseils d'administration et conseils de classe), ainsi que sur l'organisation des élections de leurs représentants (les modalités du scrutin, la composition des listes et les différentes phases des opérations électorales).

Les associations de parents d'élèves peuvent prendre connaissance et obtenir copie de la liste des parents, à condition qu'ils aient donné leur accord exprès.

## **3 - COLLECTE DES RESULTATS**

### **3.1 Elections des représentants des parents d'élèves et des personnels**

Une saisie par internet vous permet de transmettre directement les résultats de votre établissement sur une nouvelle application nationale « Elections » rebaptisée ECECA (Elections aux Conseils d'Ecole et Conseils d'administration).

Vous aurez accès à l'application via le portail ARENA pour effectuer la saisie des résultats des élections de votre établissement. ECECA est visible dans la rubrique enquête et pilotage résultats des élections où figurent deux liens, l'un pour élections des parents d'élèves et l'autre relatif aux élections des représentants des personnels.

Du **10 au 14 octobre 2014 inclus**, vous pourrez accéder à l'application pour effectuer la saisie des résultats de votre établissement (taux de participation et répartition des sièges et des voix). Une seconde période, du 15 au 17 octobre 2014, sera consacrée à la rectification des résultats suite à la résolution des cas particuliers (recours, nouvelles élections) qui pourraient se présenter. Ces modifications seraient alors effectuées par les services de la DSDEN.

Afin de vous aider dans la saisie de vos données sont joints une note ministérielle en date du 28 juillet 2014 ainsi que son annexe.



### 3.2 Transmission des procès-verbaux des élections (des parents, des personnels et des élèves)

4/4

Les résultats de chacun de ces scrutins doivent être communiqués à l'adresse électronique [bureau.eleves84@ac-aix-marseille.fr](mailto:bureau.eleves84@ac-aix-marseille.fr) dans les trois jours qui suivent le dépouillement des bulletins, en utilisant les annexes ci-jointes (procès-verbal recto et verso pour chaque collège électoral). Même en l'absence de candidature à une élection, il est impératif de m'adresser le procès-verbal y afférent en indiquant le nombre d'électeurs inscrits ainsi que le nombre de sièges à pourvoir.

Enfin, je vous demande de veiller à la régularité des procédures, ainsi qu'à la transmission diligente des procès-verbaux à mes services.

Signé par

**Dominique BECK**

PJ :

- 1 ex. (à titre de modèle) de l'imprimé relatif aux déclarations de candidature pour l'élection des représentants des parents d'élèves (annexe I)
- 1 ex. du procès-verbal des élections des représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé (annexe II)
- 1 ex. du procès-verbal des élections des représentants des personnels d'enseignement, d'éducation, de direction et de documentation (annexe III)
- 1 ex. du procès-verbal des élections des représentants des élèves (annexe IV)
- 1 ex. du procès-verbal des élections des représentants des parents d'élèves (annexe V)
- Note ministérielle du 28 juillet 2014.

## **ELECTIONS 2014 2015 ( Mode d'emploi )**

### **PROCES-VERBAUX à remplir**

Vous nous renverrez les PROCES-VERBAUX par courrier électronique .  
1 exemplaire devra être établi et signé par le Président et les assesseurs  
Exemplaire que vous conserverez

Destinataire : [bureau.eleves84@ac-aix-marseille.fr](mailto:bureau.eleves84@ac-aix-marseille.fr)

<b>DSDEN DE VAUCLUSE</b>
49, rue Thiers
84077 AVIGNON Cédex 04

**ANNEXE I**

<b>ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION Année Scolaire 2014-2015</b>
--

Pôle des élèves et des établissements  
Bureau des élèves

**DECLARATION DE CANDIDATURES**

DENOMINATION DE LA LISTE

Nom, adresse, N° Etablissement, N° Téléphone

*Les soussignés certifient sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions requises pour être candidats et les remplir toutes.*

Ordre de présentation des candidats	NOM	Prénom	Classe(s) (2)	Emargement
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

Ordre de présentation des candidats	NOM	Prénom	Classe(s) (2)	Emargement
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				

(1) S'agissant des listes présentées par des parents n'appartenant pas à une association, il y a lieu de faire figurer la mention "Candidats n'appartenant pas à une association" et le nom du premier candidat de la liste ( ex. Liste présentée par M. .... )

(2) Classe(s) fréquentée(s) dans l'établissement par l' (les) enfant(s) du candidat.



BUREAU DES ELEVES

**ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**COLLEGE ELECTORAL DES PERSONNELS**  
**ADMINISTRATIFS, SOCIAUX et de SANTE,**  
**TECHNIQUES, OUVRIERS et de SERVICE**  
 Année scolaire 2014-2015

**PROCES - VERBAL**DATE DU SCRUTIN 

**1** Nom, adresse, N° Etablissement, N° Tél

N° Etablissement:

Nom :

Adresse :

N° Tél

**2** **ETABLISSEMENT**

Lycée, L.P, EREA

Collège - de 600 élèves

Collège + de 600 élèves

Collège avec SEGPA

**3** **RESULTATS DU SCRUTIN**

Nombre d'électeurs inscrits

Nombre de votants

Nombre de bulletins blancs

Nombre de suffrages exprimés : **S**

Nombre de sièges à pourvoir : **N**

**QUOTIENT ELECTORAL : S/N**

**4**

LISTES	Nombre de candidats	Nombre de suffrages
	présentés	obtenus
F.E.N		
C.G.T		
C.F.D.T		
F.O		
F.S.U		
C.S.E.N		
C.N.G.A		
S.U.D éducation		
Listes d'union		
DIVERS		
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

**ATTRIBUTION DES SIEGES**

Au quotient électoral	THEORIQUE		REELLE (1)
	Au plus fort reste	TOTAL	
0	0	0	0

Nbre de sièges pourvus: Le cas échéant, nombre de sièges à pourvoir par un second scrutin : 

**5**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION					
PROCES-VERBAL			DECLARATIONS DE CANDIDATURES		
Réserves :	OUI	NON	OUI	NON	
Proclamation conforme :	OUI	NON	OUI	NON	

<b>6 PROCLAMATION DES RESULTATS PAR AFFICHAGE LE</b>				
		( indication obligatoire de la date )		
<b>ONT ETE PROCLAMES ELUS CONFORMEMENT A L'ORDRE DE PRESENTATION DES CANDIDATS DE CHAQUE LISTE</b>				
Dénomination des listes	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom

<b>7</b>	<b>OBSERVATIONS EVENTUELLES ( Joindre, le cas échéant, un rapport détaillé... )</b>	
	...du Président	...des Assesseurs

<b>8</b>	<b>BUREAU DE VOTE</b>
----------	-----------------------

Noms et signatures des assesseurs :

- |        |             |                                |
|--------|-------------|--------------------------------|
| - NOM: | Signature : | Fait à..... Le.....            |
|        |             | Nom et signature du Président, |
| - NOM: | Signature : |                                |
| - NOM: | Signature : |                                |
| - NOM: | Signature : |                                |

**PROCES-VERBAL à adresser :**

**en UN exemplaire à La DSDEN de VAUCLUSE, sous le présent timbre,  
immédiatement après le scrutin.**



BUREAU DES ELEVES

**PROCES - VERBAL**DATE DU SCRUTIN 

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
COLLEGE ELECTORAL DES PERSONNELS  
D'ENSEIGNEMENT, de DIRECTION,  
D'EDUCATION et de DOCUMENTATION.  
Année scolaire 2014 2015

**1** Nom, adresse, N° Etablissement, N° Tél

N° Etablissement:   
 Nom :   
 Adresse :   
 N° Tél :

**2** **ETABLISSEMENT**

- Lycée, L.P, EREA  
 Collège - de 600 élèves  
 Collège + de 600 élèves  
 Collège avec SEGPA

**3** **RESULTATS DU SCRUTIN**

Nombre d'électeurs inscrits   
 Nombre de votants   
 Nombre de bulletins blancs   
 Nombre de suffrages exprimés : S   
 Nombre de sièges à pourvoir : N   
 QUOTIENT ELECTORAL : S/N

LISTES	Nombre de candidats	Nombre de suffrages
	présentés	obtenus
F.E.N		
S.E.F.E.N		
F.S.U		
S.N.E.S		
S.N.E.T.A.A		
S.N.U.I.P.P		
S.N.E.P		
S.G.E.N- C.F.D.T		
S.N.A.L.C		
C.N.G.A		
S.N.C.L		
C.G.T		
F.O		
S.U.D Education		
listes d'union(1)		
Non syndiqués		
DIVERS		
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

(1) Les listes d'union" s'entendent par des listes intersyndicales à l'exception des listes regroupant uniquement des syndicats d'une même fédération (FEN,FSU par exemple ).

**5**Nombre de sièges pourvus: Le cas échéant, nombre de sièges à pourvoir par un second scrutin : **ATTRIBUTION DES SIEGES**

THEORIQUE			REELLE (2)
Au quotient électoral	Au plus fort reste	TOTAL	
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(2) Compte tenu du nombre de candidats présentés et (ou) de l'application si nécessaire de la règle relative à l'attribution d'un siège au candidat le plus agé.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION			
PROCES-VERBAL		DECLARATIONS DE CANDIDATURES	
Réserves :	OUI	NON	OUI NON
Proclamation conforme :	OUI	NON	OUI NON

Suite au verso ...

<b>6</b> PROCLAMATION DES RESULTATS PAR AFFICHAGE LE				
( indication obligatoire de la date )				
<b>ONT ETE PROCLAMES ELUS CONFORMEMENT A L'ORDRE DE PRESENTATION DES CANDIDATS DE CHAQUE LISTE</b>				
Dénomination des listes	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom

<b>7</b>	<b>OBSERVATIONS EVENTUELLES ( Joindre, le cas échéant, un rapport détaillé... )</b>	
	...du Président	...des Assesseurs

<b>8</b>	<b>BUREAU DE VOTE</b>
----------	-----------------------

Noms et signatures des assesseurs :

- |        |             |                                |
|--------|-------------|--------------------------------|
| - NOM: | Signature : | Fait à.....Le.....             |
|        |             | Nom et signature du Président, |
| - NOM: | Signature : |                                |
| - NOM: | Signature : |                                |
| - NOM: | Signature : |                                |

**PROCES-VERBAL à adresser :**

**en UN exemplaire à la DSDEN de VAUCLUSE, sous le présent timbre,  
immédiatement après le scrutin.**

BUREAU DES ELEVES

## PROCES - VERBAL

DATE DU SCRUTIN

Nom, adresse, N° Etablissement, N° Tél

N° Etablissement:

Nom :

Adresse :

N° Tél

2	ETABLISSEMENT
	Lycée, L.P, EREA
	Collège - de 600 élèves
	Collège + de 600 élèves
	Collège avec SEGPA

3	RESULTATS DU SCRUTIN
	Nombre d'électeurs inscrits
	Nombre de votants
	Nombre de bulletins blancs
	Nombre de suffrages exprimés :
	Nombre de sièges à pourvoir :

ONT ETE PROCLAMES ELUS

TITULAIRES		
Nom	Prénom	Classe

SUPPLEANTS		
Nom	Prénom	Classe

**PROCES-VERBAL** à adresser :  
en UN exemplaire à la direction académique de VAUCLUSE, sous le présent timbre,  
immédiatement après le scrutin.



BUREAU DES ELEVES

## PROCES - VERBAL

*Nom, adresse, N° Etablissement, N° Tél*

N° Etablissement:

Nom :

Adresse :

N° Tél

<b>2</b>	<b>ETABLISSEMENT</b>
<input type="checkbox"/>	Lycée, L.P, EREA
<input type="checkbox"/>	Collège - de 600 élèves
<input type="checkbox"/>	Collège + de 600 élèves
<input type="checkbox"/>	Collège avec SEGPA

<b>3</b>	<b>RESULTATS DU SCRUTIN</b>
Nombre d'électeurs inscrits	<input type="text"/>
Nombre de votants	<input type="text"/>
Nombre de bulletins blancs	<input type="text"/>
Nombre de suffrages exprimés : S	<input type="text"/>
Nombre de sièges à pourvoir : N	<input type="text"/>
<b>QUOTIENT ELECTORAL</b> : S/N	<input type="text"/>

<b>4</b>	<b>LISTES</b>	Nombre de candidats présentés	Nombre de suffrages obtenus
	F.C.P.E		
	P.E.E.P		
	F.N.A.P.E		
	U.N.A.A.P.E		
	Listes d'union		
	Associations déclarées		
	Listes de candidats n'appartenant pas à une association		
	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

ATTRIBUTION DES SIEGES			
THEORIQUE			REELLE (1)
Au quotient électoral	Au plus fort reste	TOTAL	
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Compte tenu du nombre de candidats présentés et (ou) de l'application si nécessaire de la règle relative à l'attribution d'un siège au candidat le plus âgé.

Nombre de sièges pourvus:

Le cas échéant, nombre de sièges à pourvoir par un second scrutin :

<b>5</b>	<b>CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION</b>			
	<b>PROCES-VERBAL</b>		<b>DECLARATIONS DE CANDIDATURES</b>	
	- Réserves :	OUI      NON	- Parvenues:	OUI      NON
	- Proclamation conforme :	OUI      NON	- Emargées:	OUI      NON

Suite au verso ...

<b>6</b>	<b>PROCLAMATION DES RESULTATS PAR AFFICHAGE LE</b>			
	( indication obligatoire de la date )			
<b>ONT ETE PROCLAMES ELUS CONFORMEMENT A L'ORDRE DE PRESENTATION DES CANDIDATS DE CHAQUE LISTE</b>				
Dénomination des listes	<b>TITULAIRES</b>		<b>SUPPLEANTS</b>	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom

<b>7</b>	<b>OBSERVATIONS EVENTUELLES ( Joindre, le cas échéant, un rapport détaillé... )</b>	
	...du Président	...des Assesseurs

<b>8</b>	<b>BUREAU DE VOTE</b>
----------	-----------------------

Noms et signatures des assesseurs :

- NOM:                      Signature :                      Fait à..... Le.....

- NOM:                      Signature :                      Nom et signature du Président,

- NOM:                      Signature :

- NOM:                      Signature :



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris, le 28 JUIL. 2014

Direction  
générale  
de  
l'enseignement  
scolaire

Service du budget,  
de la performance et  
des établissements

Sous-direction de la  
vie scolaire, des  
établissements et  
des actions socio-  
éducatives

Bureau du  
fonctionnement des  
écoles et des  
établissements, de la  
vie scolaire, des  
relations avec les  
parents d'élèves et de  
la réglementation

DGESCO B3-3  
n°2014-0150

Affaire suivie par  
Charles-Henri Baltimor

Téléphone  
01 55 55 18 66  
Télécopie  
01 55 55 37 36  
Courriel  
charles-henri.baltimor  
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Le ministre de l'éducation nationale, de  
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames et messieurs les proviseurs

Mesdames et messieurs les principaux

Mesdames et messieurs les directrices et  
directeurs des établissements régionaux  
d'enseignement adapté

s/c de mesdames et messieurs les inspectrices et  
inspecteurs d'académie, directrices et directeurs  
académiques des services départementaux de  
l'éducation nationale

s/c de mesdames et messieurs les rectrices et  
recteurs d'académie

**Objet :** remontée des élections des représentants des parents d'élèves et des  
représentants des personnels au conseil d'administration des EPLE

Pour l'année scolaire 2014-2015, les élections des représentants de parents  
d'élèves aux conseils d'administration des établissements publics locaux  
d'enseignement se dérouleront le vendredi 10 ou le samedi 11 octobre 2014.<sup>1</sup>

J'attire votre attention sur le fait que la collecte des résultats s'effectue uniquement  
par l'application nationale « Elections » rebaptisée ECECA (Élections aux Conseils  
d'École et Conseils d'administration).

Vous aurez accès à l'application via le portail ARENA pour effectuer la saisie des  
résultats des élections de votre établissement. ECECA est visible dans la rubrique  
enquête et pilotage résultats des élections où figurent deux liens, l'un pour élections  
des parents d'élèves et l'autre relatif aux élections des représentants des  
personnels.

.../...

<sup>1</sup> 3 et 4 octobre 2014 à La Réunion et à Mayotte





2 / 2

La saisie des résultats s'effectuera du **3 au 7 octobre inclus pour les académies de Mayotte et de La Réunion** et du **10 au 14 octobre inclus pour les autres académies**. La validation par le niveau supérieur rectorats ou services départementaux de l'éducation nationale interviendra du **15 au 17 octobre inclus**.

Les modifications apportées à l'application rentrent dans le cadre général de l'allègement des tâches et répondent fonctionnellement à la volonté de réduire le circuit de remontée des résultats.

Grâce aux fonctionnalités de la nouvelle application le taux de participation, le quotient électoral et la répartition des sièges pour chaque liste seront calculés automatiquement. L'application générera également un procès-verbal qui pourra faire l'objet d'un envoi dématérialisé au rectorat ou à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de rattachement. Les tâches de traitement relatives aux résultats seront par conséquent allégées.

De plus, elles vont permettre une publication plus rapide des résultats tout en garantissant leur fiabilité.

#### **Gestion de l'assistance**

Au niveau académique, elle sera assurée par les référents académiques ECECA : la personne en charge des élections au sein de la direction des services départementaux et le correspondant technique désignée par les divisions des systèmes d'information (DSI).

#### **Information-Communication**

Les référents académiques ECECA seront également chargés de relayer les informations envoyées par le pôle de diffusion vers les utilisateurs. Par ailleurs, des informations relatives à l'utilisation de l'application seront mises en ligne sur le site de diffusion

Des informations sur les élections seront aussi disponibles sur le site *Eduscol* dans la rubrique « Établissements et vie scolaire > Fonctionnement des établissements scolaires > Parents d'élèves » :

- un document sous la forme d'un « questions-réponses » destiné à vous permettre de répondre aux questions les plus fréquentes sur les élections des représentants de parents d'élèves ;
- un guide d'utilisation de l'application ECECA.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à la mise en œuvre de ces dispositions.

Pour le ministre et par délégation  
Pour la directrice générale  
de l'enseignement scolaire et par délégation  
Le chef de service du budget, de la performance  
et des établissements, adjoint à la directrice générale

Guy WAÏSS